



## Procès Verbal du Conseil Communautaire du 19 janvier 2021

Le 19 janvier 2021, le Conseil Communautaire s'est réuni à l'Espace André Malraux de Ribérac, sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 04 janvier 2021 conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires	42
Nombre d'absents titulaires	17
Nombre de suppléants	3
Procurations	1

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	59	
titulaires présents	42	Allain Tricoire – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux Pascal Devars – Lisa Boyer – Monique Boineau-Serrano – Murielle Cassier Didier Bazinet – Philippe Boismoreau – Philippe Bogaert – Jean-Marcel Beau – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Nicolas Platon – Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Christine Laurent Gilbert Pezon – Catherine Esculier – Jean-François Bittard – Bernard Saint Martin – Philippe Chotard – Christophe Rossard – Jean-Pierre Chaumette – Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca – Gérard Caignard – Brigitte Pourtier – Philippe Dubourg – Pierre Janaillac – Julie Bordet – Denis Ferrand – Edwige Badel – Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud
suppléants présents	3	Bruno Beuque (Bouteilles Saint Sébastien) Jean-Luc Délugin (Saint Pardoux de Dronne) Stéphane Faure ( Saint Victor)
Titulaires absents	17	Jean-Pierre Prigul – Christine Berthé – Jean-Pierre Prunier – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Corinne Ducoup – Alfred Gonnard – Daniel Bonfond – Joël Constant – Clément Lemercier – Jean-Pierre Desvergne – Gilles Mercier – Delphine Salaberry – Fabrice Boniface – Priça Mortier – Jean-Claude Arnaud – Muriel Morlion
procurations	1	Jean-Pierre Prigul a Allain Tricoire

Le conseil communautaire du 19 janvier 2021 était exclusivement consacré à la problématique du nouveau mode de collecte et de tarification des déchets ménagers (redevance incitative et points d'apport volontaire).

**Nicolas Platon**, Maire de Ribérac souhaite la bienvenue au conseil communautaire ainsi qu'aux représentants du SMD3.

**Le Président Didier Bazinet** remercie l'assemblée, ainsi que l'ensemble des intervenants du SMD3 présents ce soir : Pascal Protano, président du SMD3, Sylvain Marty DGS du SMD3, Thierry Boidé et Jean-Marcel Beau, vice-présidents du SMD3, et Johann Desport délégué sectoriel SMD3. Il rappelle que cette réunion était prévue en novembre mais a été annulée à cause du COVID 19.

Il procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.  
Joël de Luca est désigné secrétaire de séance.

**Pascal Protano**, président du SMD3 remercie à son tour le président et l'ensemble des élus. Le SMD3 souhaitait rencontrer les élus pour leur expliquer les contraintes du nouveau mode de collecte ainsi que la mise en place e la redevance incitative.

La raison de cette réforme est environnementale, le but est d'enfouir moins de déchets et de rendre la planète plus propre. S'il y avait eu un incinérateur en Dordogne, nous n'aurions pas les mêmes soucis qu'actuellement car nous sommes taxés sur les tonnages enfouis.

Sur le territoire de la Communauté de Communes, cette mise en place est plus compliquée car deux changements arrivent en même temps, le mode de collecte et la redevance incitative.

Les usagers ne paieront pas forcément plus cher qu'actuellement car la TEOM sera remplacée par la redevance incitative. Le Smd3 a mis en place des journées de formations pour les élus et les personnels municipaux afin que ceux-ci puissent répondre au mieux aux questions des usagers.

**Sylvain Marty**, directeur du SMD3, explique via le support de présentation diffusé qu'il y a actuellement plusieurs phasages pour le déploiement de la redevance incitative,

1° phase : Montpon, Mussidan, Belves

2° phase Ribérac : le Grand Périgueux et la CCIVS

3° phase : la communauté de communes du Périgord Nontronnais et le Périgord Limousin

4° phase : Bergerac.

Le coût de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) était de 15 €/T en 2017, elle est passée au 01/01/2021 à 30 €/T et sera en 2025 de 65 €/T, soit plus de 6 millions € par an, ce qui signifie qu'environ 10% de la TEOM sera reversée à l'Etat.

Sur notre territoire (44 communes-5 700 ha) 4 zones sont définies concernant le déploiement des bornes d'apports volontaires.

Pour la CCPR le planning de déploiement sur les secteurs est le suivant :

<b>Zone 1</b>	Rencontres avec les élus	Début des travaux	Achèvement des travaux
Douchapt, La Jemaye-Ponteyraud, Saint-André-de-Double, Saint-Martin-de-Ribérac, Saint-Méard-de-Dronne, Saint-Pardoux-de-Dronne, Saint-Privat-en-Périgord, Saint-Sulpice-de-Roumagnac, Saint Victor, Saint Vincent de Connezac, Saint Vincent Jalmoutiers, Segonzac, Siorac de Ribérac, Vanxains	Juillet 2020	Février 2021	Mai 2021
<b>Zone 2</b>	Rencontres avec les élus	Début des travaux	Achèvement des travaux
Bertric-Burée, Bourg-des-Maisons, Celles, Chapdeuil, Coutures, Creyssac, Grand-Brassac, Lisle, Montagrier, Paussac et Saint Vivien, Saint Just, Villeteureix	Novembre 2020	Avril 2021	Aout 2021
<b>Zone 3</b>	Rencontres avec les élus	Début des travaux	Achèvement des travaux
Allemans, Bourg du Bost, Bouteilles-Saint-Sébastien, Champagnes et Fontaine, Chassaignes, Cherval, Comberanche-Epeluche, Gout-Rossignol, La Chapelle-Grésignac, La Chapelle Montabourlet, La Tour Blanche-Cercles, Lusignac, Nanteuil Auriac de Bourzac, Petit Bersac, Saint Martial de Viveyrol, Saint Paul Lizonne, Vendoire, Verteillac	Mars 2021	Juillet 2021	Septembre 2021

<b>Zone 4</b>	Rencontres avec les élus de Tocane Saint Apre	Rencontre avec DST pour Ribérac	Début des travaux	Achèvement des travaux
Ribérac		14 janvier 2021	Septembre 2021	Décembre 2021
Tocane Saint Apre	Septembre 2020			

En parallèle, le SMD3 a organisé trois formations en présentiel et trois en visioconférence pour expliquer le fonctionnement de la redevance incitative aux élus, aux secrétaires de mairies et aux responsables des services techniques et permettre de répondre aux questions des usagers.

88 élus et secrétaires de mairie y ont participé, seulement 5 communes n'ont pas participé (Bourg des Maisons-Chassaignes –Comberanche-Epeluche - Grand Brassac - Ribérac)

Début septembre une enquête a été effectuée auprès des usagers par envoi postal, incluant un guide sur la redevance incitative afin d'adapter le service à la composition du foyer et de pouvoir créer les fichiers clients des particuliers, professionnels, identifier les petits producteurs qui ont une consommation de moins de 360 litres hebdomadaire et les gros producteurs en leur proposant également un accompagnement technique.

Au 15 janvier, le retour est de 63.41 % de taux de réponse soit 6 112 foyers, 100 % de retour sur certaines communes mais faible sur les résidences secondaires.

Les usagers inscrits recevront six semaines avant le verrouillage des bornes leurs badges, de plus un affichage sera effectué sur les bacs.

Des commissions spécifiques seront mises en place pour les personnes en perte d'autonomie mais également sur le tourisme.

Des kits de communication seront déposés dans les mairies ainsi que sur le site internet SMD3 un mot de passe sera à demander au SMD3 soit par téléphone au 09-71-00-81-24 ou sur le site internet : [www.SMD3.fr](http://www.SMD3.fr).

Sylvain Marty informe des premiers résultats constatés sur certains secteurs pour les bornes déjà verrouillées :

- Belvès (verrouillage été 2020) : baisse de 30 % sur les ordures ménagères, hausse de 16 % sur les emballages, hausse de 15 % sur les cartons et hausse de 4% pour le verre.
- Montpon-Mussidan baisse 13 % sur les ordures ménagères, hausse de 11.5 % sur les emballages, hausse de 42 % sur le carton et hausse de 22 % sur le verre.

Constat : la baisse est plus importante que prévue (elle avait été estimée à 15% la première année), l'objectif final est de diminuer de 30% la part des OM.

**Cette présentation une fois terminée la parole est donnée à l'assemblée communautaire.**

**Philippe Boismoreau**, Vice-Président du Cias du Val de Dronne intervient en premier et affirme son hostilité face à toute augmentation de taxation envers les personnes âgées, les retraites sont basses et certains sont proches du seuil de pauvreté, une nouvelle taxe serait insupportable pour ces personnes.

Il a plusieurs questions ce soir.

La première interrogation concerne le CIAS qui possède deux résidences autonomes, des discussions ont eu lieu avec le SMD3 et apparemment des solutions peuvent être trouvées car il existe des lieux de collecte assez proches des deux résidences. En revanche cela sera plus compliqué à la campagne, de nombreuses personnes âgées habitent dans les campagnes isolées et ne sont pas forcément mobiles. Elles doivent faire jouer la carte de la solidarité familiale ou de voisinage. La question des ordures ménagères se pose donc pour le service d'aide à domicile même si la gestion des poubelles n'est pas dans les compétences du CIAS. Ce sera compliqué pour les aides à domicile car elles ont des véhicules personnels, elles n'ont pas accès aux badges des personnes âgées, de plus cela réduirait leur temps d'intervention ou bien ce serait considéré comme des heures mortes par le Conseil Départemental.

Sa deuxième interrogation concerne l'accessibilité, car certaines bornes seront semi-enterrées mais pas toutes ? Il craint pour des raisons de hauteur qu'il soit difficile pour certains à pouvoir déposer dans les containers les ordures ménagères.

Troisième interrogation, certaines personnes âgées ont des soucis de santé, et portent des protections, celles-ci doivent être éliminées rapidement. Que peut-on mettre en place pour ces personnes âgées sans impacter le coût de la redevance ?

**Pascal Protano**, répond dans un premier temps que ce n'est pas un ajout de taxe, elle remplace celle qui existe actuellement et on ne peut pas savoir si celle-ci sera plus élevée ou pas. Pour les personnes âgées seules ce sera souvent plus bas.

Il est surpris par la question sur les aides à domicile, il était persuadé que c'était inclus dans leur fiche de poste, cela se fait ailleurs, cela peut se faire par exemple pendant l'accompagnement aux courses, ou chez le coiffeur ...c'est pris sur leur temps de travail. Concernant le problème des voitures personnelles des aides à domicile, des caisses peuvent être fournies pour mettre les sacs à l'intérieur.

Sur le sujet de l'accès aux bornes, elles n'ont pas besoin des cartes des personnes âgées, il y aura des sacs prépayés, une commission travaille dessus, elle doit rencontrer le Conseil Départemental à ce sujet.

Concernant l'accessibilité il fait part de l'expérience sur le « Grand Périgueux » car les bornes ont été mises en place il y a 6 ans. Aujourd'hui ça ne pose plus de problèmes, d'autant qu'il y avait déjà des bacs et pas de porte-à-porte. Sur sa commune, deux personnes ne peuvent se déplacer, un agent communal s'en occupe. Une commission travaille également ce sujet il y aura un fonds de solidarité, on ne fera pas payer un service en plus.

Concernant les personnes incontinentes, un système sera mis en place afin que ces personnes âgées ne soient pas pénalisées.

**Le président Didier Bazinet** informe que pour le transport des sacs dans les voitures personnelles des aides à domicile, le CHSCT du CIAS s'est réuni et a émis un avis défavorable. Le CA a entériné à l'unanimité cette décision.

S'il y a seulement 24 dépôts forfaitisés, un dépôt tous les 15 jours pour les protections cela va être compliqué surtout l'été.

**Philippe Boismoreau** précise que ce genre de services n'est pas inscrit dans les plans d'aide personnalisée d'autonomie (APA) et donc pas possible à mettre en place.

**Murielle cassier** prend la parole pour dire qu'effectivement, elle fait partie des élus qui n'ont pas participé aux formations mais pour autant, elle n'a aucune réponse ce soir à apporter à ses administrés comme les points de collecte, les problèmes de protections urinaires, les soucis liés au tourisme ..., pour finir ce n'est pas évident que les employés communaux puissent prendre sur le temps de travail pour rendre ce genre de service.

**Pascal Protano** précise que les formations sont préconisées afin que les élus puissent répondre aux administrés et pour communiquer. Il précise qu'une commission accessibilité a été créée en décembre, pilotée par Monsieur Marc Melotti Vice-Président du CIAS Isle Vern Salembre et Président de l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale de la Dordogne. Pour le moment le travail de cette commission n'est pas terminé, dès que le SDM3 aura plus d'informations, ils en informeront les élus.

**Joëlle saint Martin** s'étonne de ne toujours pas avoir de réponses aux questions qu'elle avait posées et listées lors du conseil communautaire de juillet.

De plus toutes les personnes âgées n'ont pas d'aide à domicile, et elles n'ont pas non plus toutes des voitures. Elle reproche au SMD3 de travailler à l'envers. Il aurait fallu faire au préalable un travail en amont avec les élus, pour choisir les points d'implantation. De plus, elle défend les intérêts de ses administrés, car il n'est pas normal de poser des bornes de collecte sur un terrain privé sans dédommagement.

Sur la commune de Vanxains par exemple il y a une MAM, actuellement la taxe est de 92 €, elle va passer à 501€, il va y avoir une subvention pour les couches lavables mais il aurait été bien auparavant de faire par exemple une étude de coût avec des sociétés qui louent et lavent les couches.

**Pascal Protano** répond qu'ils ne sont en aucun cas hors la loi, sur le Grand Périgueux, sur 800 points d'apport volontaires, il n'y a pas eu un seul procès, les bornes sont placées après signature d'une convention donc c'est légal.

Pour information, la TGAP est passée de 15 à 30 €, l'Etat ne les a pas concertés non plus et ils doivent quand même avancer sur le projet.

**Thierry Boidé** précise que les personnes à mobilité réduite restent une minorité. Il y avait bien des solutions avant, il y avait des personnes qui leur amenaient leurs courses. Le vrai problème porte sur la redevance incitative, lors des prélèvements des sacs noirs, il y a de gros soucis de recyclage. Si le SMD3 ne peut pas déployer les points d'apports volontaires dans certaines communes, les habitants devront faire encore plus de kilomètres.

**Gilbert Pezon** prend la parole pour dire qu'il a suivi la formation du SMD3 en tant que citoyen, mais il n'a pas eu toutes les réponses à ses questions. Il voudrait savoir quel est le nombre de point d'apport volontaire existant sur la CCPR (4000 lui semble-t-il) et le nombre de bornes proposé, que représente le kilométrage entre chaque borne, quel serait le périmètre acceptable ?

**Pascal Protano** précise que ce n'était pas la même formation dont il parle, c'était la visite du centre du tri, Il informe que 300 bornes vont être installées mais actuellement il ne connaît pas le nombre de bacs exact.

**Jean-Marcel Beau** explique qu'il n'y a pas de ratios, c'est en fonction des passages, rien n'est figé. Pour Ribérac le contact a été pris avec le directeur des services techniques de Ribérac en début de semaine.

**Nicolas Platon** explique que des agents du SMD3 sont venus discuter avec le directeur du service technique sans que le maire soit prévenu. Il assume le fait de ne pas avoir participé aux formations mais de là à insinuer que certaines communes ont incité les usagers à ne pas répondre aux questionnaires, il n'est pas d'accord. Sur Ribérac trois préoccupations reviennent de la part de la population : la sécurité, le médical, et les déchets.

Le SMD3 s'était engagé à rencontrer les citoyens par du porte à porte, cela n'a pas été fait à cause du covid, mais les élus municipaux ne veulent pas être les porte-paroles du SMD3. Ils viennent seulement d'apprendre après 15 mois que le projet initial ne pourra pas avoir lieu car certains points d'apports volontaires sont en zone inondable.

De plus, quel sera le dispositif pour les familles nombreuses bénéficiaires des minimas sociaux ?

**Pascal Protano** précise que les formations qui sont mises en place ne sont pas faites pour que les élus deviennent porte-paroles du SMD3, mais pour qu'ils puissent répondre aux questionnements des citoyens, qui la plupart du temps n'appellent pas les services du SMD3 mais plutôt les mairies. Tout ce qui est mis en place est pour l'intérêt collectif, il aurait été plus facile de ne rien faire, mais le choix se portait entre mettre en place la redevance incitative ou conserver la TEOM avec 65€/T de TGAP, ce qui serait beaucoup plus cher pour tous.

**Jean-François Bittard** trouve que l'écoute est importante dans ce genre de situation. Il estime que cela ne s'est pas passé ainsi et que la population a perdu confiance envers le SMD3. Beaucoup de questions restent en suspens, notamment sur les salles des fêtes, les cantines, les associations. Personnellement il trie correctement et pourtant il est taxé à 12.69 %. Il constate que la même maison sur une commune du SICTOM de Brive (qui a un incinérateur) n'est taxée qu'à 6.98%. De plus les réponses apportées par le SMD3 ne sont pas toujours cordiales.

**Thierry Boidé** explique qu'on ne peut pas comparer les deux situations car la taxe était déjà plus élevée à Ribérac avant la mise en place de la redevance incitative. De plus il faut faire attention aux minorités qui mettent le bazar et commettent des faits délictueux.

**Pascal Protano** explique que son équipe est en place depuis 4 mois, et ils ont plus communiqué que sur les 5 dernières années. Il faut que les gens leur laissent le temps de travailler. Il a reculé la mise en place d'un an sur certains secteurs pour aller dans le sens des élus. Ça a été compliqué sur le Grand Périgueux mais maintenant tout va bien. Il y a toujours quelques contestataires qui déposent au pied des bornes vides, il faut verbaliser. On est toujours inquiet quand il y a un changement mais une fois que s'est mis en place vous verrez que ça fonctionne bien.

**Philippe Chotard** précise que tous les élus ne sont pas hostiles à cette réforme. Il tenait à remercier le SMD3 de porter celle-ci avec beaucoup de courage et les remercie d'être venus en parler. Il comprend également le mécontentement de certains élus car beaucoup de questions ont été posées à plusieurs reprises lors des conseils communautaires sur ce sujet mais qui sont restées sans réponse.

Les solutions sont de la responsabilité du SMD3 et il regrette que le SMD3 n'ait pas procédé avec plus de progressivité car le niveau d'exigence est important. D'autre part lorsque l'on fait le tour de certaines communes sur Monpton ou Mussidan, on voit des points d'apports volontaires mal tenus et sales, est ce que des équipes du SMD3 seront dédiées au nettoyage des PAV ?

Pour finir il regrette que cette réforme n'est pas été couplée à un accès 100% gratuit aux déchèteries pour inciter les gens à trier, de plus si certains déchets sont interdits en déchèterie alors que va t'on en faire, comme par exemple l'everite ?

**Pascal Protano** remercie Philippe Chotard sur ses remarques quant à la difficulté de la mise en place de la réforme. Concernant la propreté autour des points d'apports, étant donné qu'il y a des camions rippers en moins, des équipes de repasse ramasseront et nettoieront autour des bornes, et des camions de lavage viendront rapidement juste après la vidange de la borne.

**Jean-Didier Andrieux** regrette le mode de diffusion des questionnaires souvent au milieu des publicités. La plupart ont atterri dans les sacs jaunes. Il déplore aussi l'attitude cavalière du SMD3 pour l'implantation des points d'apport volontaires. Il est impératif d'avoir l'accord des propriétaires.

De plus il, pose la question des associations sur sa commune, elles sont au nombre de 11, elles ne paieront pas les taxes ; qu'en est-il des déchets dans les cimetières ?

**Thierry Boidé** répond que les points d'apports volontaires peuvent évoluer, ils y réfléchissent justement en commission. Concernant les cimetières il s'agit surtout de déchets compostables, et concernant les restes de pots plastiques, il faut y réfléchir ce ne sera pas un frein. Au sein du SMD3 il y a des ambassadrices qui seront là pour accompagner les usagers, pour leur expliquer notamment le fonctionnement du compost.

Il précise toutefois que pour les locations de salles, les associations, les cimetières, c'est le rôle des communes d'expliquer aux usagers de nettoyer et de ramener leurs déchets, et non au SMD3 d'y répondre, c'est comme sur les plages c'est à chacun de laisser les endroits propres.

**Pascal Protano**, précise que le porte à porte n'a pas été possible à cause du covid. Si les agents du SMD3 contactent les services techniques des communes, il ne faut pas que les élus se vexent. Le but est de travailler ensemble.

Les tarifs n'ont pas été déterminés au hasard, il y a eu comparaison avec d'autres départements, si ça marche ailleurs ça marchera ici, oui il y aura sûrement des décharges sauvages, mais il y en a toujours eu, les gens de la Dordogne ne sont pas plus mauvais qu'ailleurs.

**Regis Defraye** pose la question sur les incinérateurs, pourquoi la Dordogne n'en est-elle pas équipée ? quels sont les plans éventuels pour en bénéficier un jour ?

**Pascal Protano** répond que le projet incinérateur en Dordogne a créé une révolution, tout le monde en souhaité un mais pas sur sa commune. Mais il n'est peut-être pas prudent de relancer le débat sur les incinérateurs en plus des points d'apports volontaires et de la redevance incitative. Peut-être serait-il possible d'envoyer les déchets dans un incinérateur déjà existant plutôt que les acheminer pour de l'enfouissement, ce serait moins polluant.

**Laurent Casanave** précise que les incinérateurs polluent. Tout est brûlé, rien n'est trié, cela produit des gaz et des déchets ultimes qu'il faut enfouir, ce n'est pas la solution pour l'avenir.

Concernant les formations il est difficile d'y envoyer des agents si les élus ne sont déjà pas eux convaincus sur la méthode de la mise en place des points d'apports volontaires.

Par rapport au tarif, il serait bien de laisser le choix aux usagers, par exemple établir des forfaits, notamment par rapport au usagers qui trient, ce serait plus vertueux.

**Thierry Boidé** répond qu'il faut être prudent sur la grille des tarifs, il faut assurer le service, pour l'avenir il faudra aller vers un système encore plus vertueux.

**Joëlle Saint Martin** : tout le monde est d'accord pour réduire les déchets, mais comment cela va-t-il se passer ? Concernant les associations, les agents communaux vont devoir faire le tour pour ramasser les déchets, cela va-t-il coûter aux mairies ?

**Pascal Protano** rappelle que l'hygiène et la propreté dépendent de la compétence communale. Les sacs dans les fossés sont du ressort de la commune et non du SMD3.

**Philippe Dubourg** demande pourquoi 24 passages pour une ou deux personnes ? pourquoi ne pas faire 26 passages pour 52 semaines ?

**Sylvain Marty** répond que la comparaison a été faite par-rapport au porte à porte, pour des de bacs 120 litres cela correspondait à 24 passages mais cela pourra être revu.

**Pascal Protano** précise que les associations auront des cartes et seront facturées comme les administrés mais rien n'empêche les communes de prendre en charge leur redevance en apportant une aide ou une subvention. Actuellement ce que les associations ne paient pas, c'est le contribuable qui le paye, il y a toujours quelqu'un qui paye.

**Philippe Bogaert** constate que beaucoup de questions sont posées concernant les associations, les personnes à mobilité réduite, les pique-niques mais peu de réponses sont apportées.

**Pascal Protano** répond qu'aujourd'hui lors des pique-niques, c'est déjà à chacun de ramener ses déchets.

**Pierre Janailac** précise que la commune de Tocane a sollicité le SMD3 et a participé à plusieurs réunions Il faut que les élus aillent à la pêche aux informations. Il ne faut pas faire comme les administrés qui s'affolent faute d'informations, la solution n'est surement pas parfaite mais il faut tout de même avancer. Il demande s'il peut y avoir de différés de délais techniques pour réaliser une dalle en béton pour l'EPHAD.

**Pascal Protano** conseille d'appeler les antennes. La gouvernance du SMD3 n'est pas la meilleure, les délégués ne communiquent pas avec les maires, il y a un manque de communication. Lorsque l'on désigne des délégués SMD3 au sein des mairies il faut bien les choisir pour que la communication se fasse correctement par la suite.

Ce soir, il y a eu des échanges, des réponses à certaines questions, il faut garder ces temps d'échanges le SDM3 répondra aussi souvent aux questions posées en étant constructif.

**Joëlle Saint Martin** demande comment on connaîtra le nombre de passage réalisés dans les containers pour les sacs noirs ?

**Sylvain Marty** répond que l'accès au compte peut être fait en ligne, et pour les personnes qui n'ont pas d'accès à internet, il y a la possibilité de téléphoner au SMD3.

**Les débats prennent fin à 18 h30.**

**Le président** pour conclure remercie les représentants du SMD3 d'être venus et rappelle qu'il y aura d'autres réunions pour répondre aux nombreuses questions restées en suspens.